



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°18

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation des avenants n°2 de prolongation et de plus-value des accords-cadres portant sur la fourniture de vêtements de travail

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L1413-4,
- Vu le Budget Ville,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,
- Vu sa délibération n°30 du 7 décembre 2021 portant approbation de la convention constitutive de Groupement de Commande entre la Ville de Tulle et la communauté d'agglomération Tulle Agglo pour l'achat de vêtements de travail,
- Considérant que, dans l'attente de la définition du besoin et du lancement de la nouvelle consultation par accords-cadres à bons de commandes en groupement de commandes entre la Ville de Tulle et Tulle agglo, un premier avenant de prolongation a été conclu avec les différents titulaires jusqu'au 31 juillet 2022,

- Considérant qu'il est, cependant, nécessaire de prolonger une nouvelle fois ce marché pour une durée supplémentaire soit jusqu'au 31 août 2022,
- Vu les avenants n°2 de prolongation et de plus-value des accords-cadres portant sur la fourniture de vêtements de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

L - Approuve les avenants n°2 de prolongation et de plus-value des accords-cadres portant sur la fourniture de vêtements de travail suivants :

- avenant n°2 - Lot n°1 « Fourniture de vêtements de travail » d'un montant initial de 37 578,08 € HT, porté à 38 597,26 € HT, soit une plus-value de 1 019,18 € HT et représentant + 7,21%
- avenant n°2 - Lot 2 « Gants » d'un montant initial de 7 678,08 € HT, porté à 7 890,41 € HT, soit une plus-value de 212,33 € HT et représentant + 5,20%
- avenant n°2 - Lot n°3 « Chaussures » d'un montant initial de 21 920,55 € HT, porté à 22 515,07 € HT, soit une plus-value de 594,52 € HT et représentant + 7,12%
- avenant n°2 - Lot n°4 « Vêtements de sport » d'un montant initial de 12 515,07 € HT, porté à 12 854,79 € HT, soit une plus-value de 339,73 € HT et représentant + 7,21%
- avenant n°2 - Lot n°5 « Uniforme » d'un montant initial de 7 828,77 € HT, porté à 8 041,10 € HT, soit une plus-value de 212,33 € HT et représentant + 7,21%

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents ainsi que les documents s'y rapportant.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,



Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Virginie Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
 Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022
 D18 - 25062022

Publié le :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

EXE10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

VILLE de TULLE
10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE.

MONTEIL VETEMENTS

Sarl Les 2 Habits
4 avenue André Mairaux
BP 80214
19108 BRIVE Cedex

■ **Objet de l'accord-cadre :**

Vêtements de travail

Lot 1 : Vêtements de travail

- Date de la notification de l'accord-cadre : 13/06/2019
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).
- Montant annuel initial de l'accord-cadre :
 - Montant minimum : 3 000 € HT.
 - Montant maximum : 12 000 € HT.

Suite au 1^{er} avenant :

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois et 48 jours (1 143 jours).
- Montant total du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Montant minimum HT : 3 000,00 €
 - Montant maximum HT : 37 578,08 €

B. Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 31 jours, soit jusqu'au 31 août 2022.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale (prolongée) est de 3 ans et 79 jours (soit 1 174 jours, à compter de la notification du marché). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

□ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant estimatif HT : + 1 019,18 €
- % : + 2,83 %

Nouveau montant de l'accord-cadre (sur la durée totale de l'accord-cadre) :

- Montant estimatif HT : 38 597,26 €

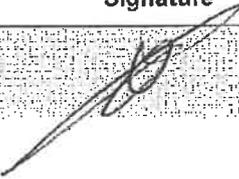
□ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de son premier avenant de 31 jours (soit un total de 1 174 jours), soit jusqu'au 31 août 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

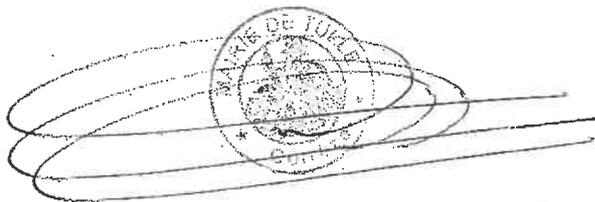
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MONTEIL ALAIN Gérant	BRIVE-LA-GAILLARDE Le 11/07/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'autorité chargée du contrôle financier

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le 18 juillet 2022



Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS

G - Signature de l'autorité chargée du contrôle financier

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE de TULLE
10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAFIM DEXIS
45 rue du Dion Bouton
ZI Nord
BP 1534
87021 Limoges Cedex 9

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☑ Objet de l'accord-cadre :

Vêtements de travail

Lot 2 : Gants

- ☑ Date de la notification de l'accord-cadre : 05/07/2019
- ☑ Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).
- ☑ Montant annuel initial de l'accord-cadre :
 - Montant minimum : 500 € HT.
 - Montant maximum : 2 500 € HT.

Suite au 1^{er} avenant :

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois et 26 jours (1 121 jours).
- Montant total du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Montant minimum HT : 500,00 €
 - Montant maximum HT : 7 678,08 €

D - Objet de l'avenant.

• Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 31 jours, soit jusqu'au 31 août 2022.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale (prolongée) est de 3 ans et 57 jours (soit 1 152 jours, à compter de la notification du marché). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant estimatif HT : + 212,33 €
- % : + 2,83 %

Nouveau montant de l'accord-cadre (sur la durée totale de l'accord-cadre) :

- Montant estimatif HT : 7 890,41 €

Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de son premier avenant de 31 jours (soit un total de 1 152 jours), soit jusqu'au 31 août 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARC QUEFFÉVEL Directeur de filiale	BORDEAUX le 11/07/2022 DEXIS SAPIM Z.E.A. DANÉY 2 rue Surcouf - BP 217 33042 BORDEAUX Cedex Tél : 05 57 10 62 62	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le 18 juillet 2022



Le Maire-Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

☒ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☒ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☒ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice):

VILLE de TULLE
10 rue Félix Vidain
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre:

FRANCE SECURITE SAS
Parc d'Activités des Lacs
Case 00106
22 rue Antoine de Saint-Exupéry
33295 Blanquefort Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre:

Objet de l'accord-cadre :

Vêtements de travail

Lot 3 : Chaussures

- ☐ Date de la notification de l'accord-cadre : 13/06/2019
- ☐ Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).
- ☐ Montant annuel initial de l'accord-cadre :
 - Montant minimum : 1 500 € HT.
 - Montant maximum : 7 000 € HT.

Suite au 1^{er} avenant :

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois et 48 jours (1 143 jours).
- Montant total du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Montant minimum HT : 1 500,00 €
 - Montant maximum HT : 21 920,55 €

D. Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 31 jours, soit jusqu'au 31 août 2022.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale (prolongée) est de 3 ans et 79 jours (soit 1 174 jours, à compter de la notification du marché). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant estimatif HT : + 594,52 €
- % : + 2,83 %

Nouveau montant de l'accord-cadre (sur la durée totale de l'accord-cadre) :

- Montant estimatif HT : 22 515,07 €

Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de son premier avenant de 31 jours (soit un total de 1 174 jours), soit jusqu'au 31 août 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

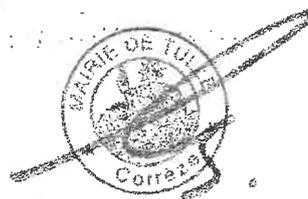
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Ludovic PINO, Directeur Commercial	St Herblain, le 18 juillet 2022	Ludovic PINO Signature numérique de Ludovic PINO Date : 2022.07.18,16:52:37 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le 19 juillet 2022



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

☒ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☒ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☒ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE 10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

VILLE de TULLE
10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

INNOVATION SPORT Sarl
ZAC du Mazaud
19100 BRIVE

C - Objet de l'accord-cadre public ou de l'accord-cadre

■ Objet de l'accord-cadre :

Vêtements de travail

Lot 4 : Vêtements de sport

- Date de la notification de l'accord-cadre : 14/06/2019
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).
- Montant annuel initial de l'accord-cadre :
 - Montant minimum : 800 € HT.
 - Montant maximum : 4 000 € HT.

Suite au 1^{er} avenant :

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois et 47 jours (1 142 jours).
- Montant total du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Montant minimum HT : 800,00 €
 - Montant maximum HT : 12 515,07 €

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 31 jours, soit jusqu'au 31 août 2022.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale (prolongée) est de 3 ans et 78 jours (soit 1 173 jours, à compter de la notification du marché). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant estimatif HT : + 339,73 €
- % : + 2,83 %

Nouveau montant de l'accord-cadre (sur la durée totale de l'accord-cadre) :

- Montant estimatif HT : 12 854,79 €

Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de son premier avenant de 31 jours (soit un total de 1 173 jours), soit jusqu'au 31 août 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le 20/07/22

INTERSPORT
SARL INNOVATION SPORT
ZAC du Mazaud - 19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 60 - Fax 05 55 18 09 61
440 011 955 RCS Brive

A Tulle, le 21/07/2022



Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 019-211927207-20220720-2019_21D_AV2-CC

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

VILLE de TULLE
10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

GK PROFESSIONAL SAS
55 rue Jean-Marie Jacquard
60740 Saint-Maximin

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet de l'accord-cadre :

Vêtements de travail

Lot 5 : Uniforme administratif

■ Date de la notification de l'accord-cadre : 13/06/2019

■ Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).

■ Montant annuel initial de l'accord-cadre :

- Montant minimum : 800 € HT.
- Montant maximum : 2 500 € HT.

Suite au 1^{er} avenant :

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 36 mois et 48 jours (1 143 jours).

■ Montant total du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant minimum HT : 800,00 €
- Montant maximum HT : 7 828,77 €

B - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 31 jours, soit jusqu'au 31 août 2022.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale (prolongée) est de 3 ans et 79 jours (soit 1 174 jours, à compter de la notification du marché). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant estimatif HT : + 212,33 €
- % : + 2,83 %

Nouveau montant de l'accord-cadre (sur la durée totale de l'accord-cadre) :

- Montant estimatif HT : 8 041,10 €

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de son premier avenant de 31 jours (soit un total de 1 174 jours), soit jusqu'au 31 août 2022.

F. Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

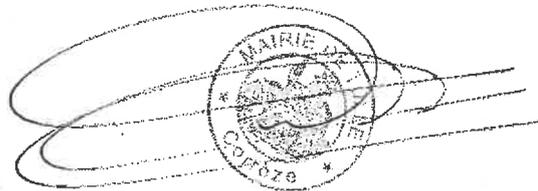
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Georges KUMUCHIAN, gérant de GK PRODUCTIONS, GK PRODUCTIONS présidente de GK PROFESSIONAL	A Bagnolet, 07.07.2022	GK PROFESSIONAL 159 AV. GALLIEN 93177 BAGNOLET CEDEX Siret: 444 484 042 00023

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G. Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le 18 juillet 2022



Le Maire-Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)